

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1er octobre 2025



> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 01/10/2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros		
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle AlertEcureuil Formule Famille	2,64 €/mois Soit un total de 31,68 € /an 4,21 €/mois Soit un total de 50,52 € /an (hors coût opérateur téléphonique)		
Tenue de compte	20,14 €/an ⁽¹⁾		
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte CB Visa Classic à débit différé : Carte CB Visa Classic	46,79 €/an 46,79 €/an		
 à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique (2) à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique (3) 	43,24 €/an 43.24€/an		
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,16 €/retrait (à partir du 4e retrait/mois)		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an (pour une formule Individuelle)		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet ⁽⁵⁾	4,11 €/virement Gratuit		
Prélèvement frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit		
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois		

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, Ill de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « La », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).



SOMMAIRE



> Extrait standard des tarifs au 01/10/2025 aux particuliers	02	É
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE > Ouverture, transformation, clôture > Relevés de compte		> >
> Tenue de compte > Services en agence > Services bancaires de base > Prestations de base	05 06	A > > >
BANQUE À DISTANCE > Banque à distance	0 ₇	>
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT > Cartes (cotisation annuelle,		A > >
hors offres groupées de services)	11 12	0
> Chèques > Autres services	12	> > >
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES > Les Formules > Enjoy		>
> Tarifications spécifiques agence Enjoy > Offre Satellis > Offre Coloc'	18 18	T/E
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèl en situation de Fragilité financière) Forfait SCI Patrimoniale	e <mark>19</mark>	> >
> Offres retirées de la commercialisation	20	>
> Offres retirées de la commercialisation IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS > Commission d'intervention		> III >
> Offres retirées de la commercialisation IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS > Commission d'intervention	20 	>
> Offres retirées de la commercialisation IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS > Commission d'intervention > Opérations particulières	20 23 23 24 24 25 26 26	> III > > > > > > > > > > > > > > > > >

ÉPARGNE	
ET PLACEMENTS FINANCIERS	أااه
> Épargne bancaire	28
> Placements financiers	<mark>29</mark>
> Gestion sous mandat	32
> Parts sociales	32
	C
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE > Vous assurer ainsi que vos proches	Š
Yous assurer ainsi que vos prochesAssurer vos biens	33
> Vous protéger au quotidien	🛂 🤊
> Assurer votre épargne	34
> Protéger vos moyens de paiement	<mark>34</mark>
> Offres retirées de la commercialisation	35
	~
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	
> Frais de succession	36
> Autres prestations	
00-60-1-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-	\bigoplus
OPÉRATIONS INTERNATIONALES > Ontion internationale	
option intomationaro	
> Change manuel > Opérations par carte bancaire	ებ
> Operations par chèques	30 39
> Virements non SEPA	39
> Offres retirées de la commercialisation	40
TARIFICATION	^
LI AVAIVIAGES SECINES	
> Fonctionnement du compte	
> Offre groupée de services	41
 Moyens de paiement Découverts et autorisations de découverts 	42
> Crédits à la consommation	42 42
> Opérations internationales	42
•	
INFORMATIONS UTILES	ſ ☆
> Pour rester en contact avec votre hanque	
à tout moment	43
> Nos partenaires/mentions légales	43
> Informations complémentaires	44
> Définitions placements financiers	45
	/
RÉSOUDRE UN LITIGE	
> Votre Caisse d'Epargne :	
votre interlocuteur privilégié	46
z vone recoms en medianon	

votre dernier recours en cas de litige.....47



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Virement de clôture du compte de dépôt	
Désolidarisation de compte joint	64,70 €
• Service d'aide à la mobilité bancaire 🔼	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
• Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)	Gratuit
• Frais d'arrêté de compte (organismes sociaux, majeurs protégés, autres)	20,50€
• Frais d'arrêté de compte pour liquidation de la communauté	55,00€/personne

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,33 €/relevé	1,33 €/relevé
• Relevé annuel de frais 🔼		Gratuit

> TENUE DE COMPTE

e compte de depot inactifdu solde créditeur du compte (2)



À CAVOID

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

• d'un compte de dépôt sans moyen de paiement



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.



> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT. RETRAIT

VEKSEMENT, KETKATI	
Versement d'espèces au guichet de votre agence	
• Retrait en euros (dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque situ	ıée dans la zone euro)
 Retrait d'espèces à un DAB* d'une Caisse d'Epargne : 	
• Retrait d'espèces à un DAB* Caisse d'Epargne avec une carte de retr	ait unique
- Dans l'agence de domiciliation	
- Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Loire-Centre	3,50 € ⁽¹⁾
• Retrait dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'	pargne
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice).	6,25€ /opération
RECHERCHE DE DOCUMENT(S)(2)	
• Frais de recherche d'historique de compte (par compte et par année, sur l	es 10 dernières années) 18,70€
• Frais de recherche de documents archivés ⁽³⁾ (par document demandé, sur les	
• Frais de recherche pour attestation de situation de compte (IFI)	
Autre recherche dont recherche de preuve ⁽³⁾	Sur devis
Frais de recherche complexe	à partir de 20,00€
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	20,80€
AUTRES SERVICES	
Attestation des avoirs	20,50€
Lettres accréditives	
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit
• Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	À partir de 80,00 €/an
Coffre A	80,00 €/an
Coffre B	117,00 €/an
Coffre C	
Coffre D	
• Coffre E	
• Coffre F	
• Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture



L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.



> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet⁽²⁾, téléphone fixe⁽³⁾, mobile⁽³⁾, SMS⁽³⁾, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au quichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes
- La réalisation des opérations de caisse



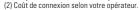
Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs

(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> LES PRESTATIONS DE BASE(4)

L'ouverture et la clôture du compte
• La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
• La domiciliation de virements bancaires
• La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
• La tenue du compte
• L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire
de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé
aux guichets ou à distance
• L'abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, mobile, etc.)
 Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets et aux distributeurs automatiques
de la banque
 La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)



⁽³⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces

⁽⁵⁾ Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.



⁽¹⁾ Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte 🛂 prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽⁴⁾ Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

BANQUE A DISTANCE



• Direct Ecureuil Gr	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet ⁽¹⁾ , téléphone fixe ⁽²⁾ , téléphone mobile ⁽²⁾ , e	
• e-Documents	
de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	11440
• Secur'PassGr	
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opéra bancaires de façon sécurisée.	
• Agrégation de comptes	
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plus autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client. • Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)	sieurs
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAPGr	
- Lecteur CAPGr	ratuit
 Coffre-fort numérique⁽³⁾⁽⁴⁾ Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou profession 	nnolo
- 5 Go	
• Webprotexion (Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés). Gr	
• AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par S	SMS
- Formule individuelle -26 ans -50% 2,64 €/I	mois
soit pour information, 31,68 \in - Formule famille $\frac{-26 \text{ ans}}{-50\%}$ -4,21 \in /1	:/an ⁽³⁾
soit pour information, 50,52 €	HIUIS (an ⁽³⁾
Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	, an
• Consultation du code confidentiel et données de la carte ⁽⁷⁾ Gr	
Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte	
Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse	
 Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁷⁾Gr Désactivation/activation des paiements à distanceGr 	
Désactivation/activation des paiements à distance Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger Gr	
Service Mes alertes	
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par notific hors application mobile ⁽³⁾ , par email ⁽³⁾ ou via Banxo ⁽³⁾ .	
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une d	
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget ⁽⁷⁾ .	
Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineurGr	ratuit
Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineurGr	
2000001 do 1 official do 100 date d opposit do la outre pariodire de l'official filliment	



⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre opérateur. (2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (3) Hors coût opérateur téléphonique.

⁽³⁾ nois cout operateur teleprinque. (4) Service non commercialisé auprès des mineurs. (5)Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque. (6) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur Pass.

⁽⁷⁾ Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit⁽¹⁾ (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit⁽²⁾ (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

Cartoo ao Fotrant	
• Carte de retrait nationale ⁽³⁾	29,54 €/an
Carte Equilibra Interbancaire ou Carte Noméa (4)	29,58 €/an
Carte Nomade	
Envoi de carte en recommandé	8,15€



⁽¹⁾ Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

⁽²⁾ Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

⁽³⁾ Arrêt de commercialisation depuis le 04/2014. (4) Arrêt de commercialisation depuis le 10/2019.

Cartes de paiement

Cartes* (tarif annuel) -26 ans -50 %	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	145,80 €	46,79€	43,24 €	43,24 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	343,85 €	213,50 €	145,10 €	46,79€	-	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(3)

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	145,80 €	46,79€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	213,50 €	145,10 €	46,79 €



En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPČE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auorès des mineurs.





^{*} Visa Europe Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 5139966, agissant au travers de sa succursale française, dont les locaux sont situés social 21, boulevard de la Madeleine à PARIS (75001), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 930 699, n° de TVA intracommunautaire FR 65 509 930 699

⁽¹⁾ Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

⁽²⁾ La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- retrait unique

 émise par l'agence de domiciliation de votre Caisse d'Enargne Loire-Centre

 Gratuit
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
- Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4º retrait dans le mois	-	-	1,16 €/retrait	1,16 €/retrait
À partir du 7º retrait dans le mois	-	1,16 €/retrait	-	-
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte depuis DEI⁽⁴⁾ et l'application mobile



> VIREMENTS(1)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone ⁽³⁾)	Via l'espace client (internet ou application mobile ⁽⁴⁾)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

 Virement occasionnel immédiat par carte au quichet automatique Caisse d'Epargne

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone ⁽³⁾)	Via l'espace client (internet ou application mobile ⁽⁴⁾)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,11 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	-	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,58 €	Gratuit

Autres onérations

Virement de clôture du compte de dépôt	Gratuit
• Service Wero ⁽⁵⁾	
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels	
avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR code Wero	
• Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	15,30 €
Frais par virement prioritaire occasionnel	17,40 €

⁽⁵⁾ La solution Wero nécessite d'être titulaire d'un abonnement de banque à distance auprès de la Caisse d'Epargne (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être équipé du dispositif d'authentification forte Sécur'Pass. Wero est un produit de EPI Company SE, disponible en Allemagne, Belgique et France. Siège social situé à De Lignestraat 13, 1000 Brussels, Belgium VAT: BE0755811726 Capital partagé : € 453MM. Détails de la licence : n° 0755.811.726. Autorisé par la Banque Nationale de Belgique en tant qu'institution de paiement le 20 février 2024. PISP et AISP pour les services (7 services d'initiation de paiement et 8 services d'information sur les comptes).



⁽¹⁾ Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 44). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 38.

⁽²⁾ SEPA, voir définition en page 44.

⁽³⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽⁴⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA(1)

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (pour un crédit à la consommation)	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition tout prélèvement SEPA.	Gratuit
 Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	

	En agence	Sur internet ⁽²⁾
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Emetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Ouverture du service d'émission de prélèvement	Gratuit
Création, modification et gestion du mandat	
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement	
Émission d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	15,30 €
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis	15,30 €
• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	

> CHÈQUES

Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
Remise de chèque(s)	

Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)



⁽¹⁾ Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 44).

⁽²⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

^[3] Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors livret A)(1)...14,80 €
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en automatique
- Frais d'envoi de chéquier à domicile par l'agence



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

> AUTRES SERVICES



OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION



OFFRES GROUPÉES **DE SERVICES**



> LES FORMULES



l'offre

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire(1)

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles(2)



CB Visa Classic à contrôle



CB Visa Classic (4) ou CB Visa Classic IZICARTE(5)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁶⁾, téléphone fixe⁽⁷⁾, mobile(7), etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁸⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus Autres services inclus dans
 - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
 - Tenue de compte
 - Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
 - Autorisation de découvert⁽⁹⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	13,20 €/mois
Formule Individuelle(10)	6,62 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	3,31 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels(11)	50 % de réduction

⁽¹⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint), familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une catadaptée à leur âge.
(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge parent souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge parent souscripteurs. (3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

13 La da le Co Traco Classic o un commercialisées auprès des mineurs. 14 Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. 15 Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs. 16 Coût de connexion selon votre opérateur. 17) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

À l'exception des clients mineurs.

(a) A l'exception use citents minetals.

(d) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(10) Si fourniture d'une 2° carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnels entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, âgés d'au moins 18 ans.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus

dans l'offre





CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé



Visa Premier
ou Visa Premier
IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat
ou Débit Différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁵⁾, téléphone fixe⁽⁶⁾, mobile⁽⁶⁾, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁷⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau
 Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs iusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁸⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁹⁾

Formule Famille ⁽¹⁰⁾	15,78 €/mois	21,38 €/mois
Formule Individuelle(11)	10,24 €/mois	15,78 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	5,12 €/mois	7,89 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	5,12 €/mois	-
Professionnels ⁽¹²⁾	50 % de réduction	

- (1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Les Cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (5) Coût de connexion selon votre opérateur.
- (6) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.
- (7) À l'exception des clients mineurs.
- (8) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (9) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (10) Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. En cas de 3º ou 4º carte Visa premier pour les parents, application en sus de la cotisation de 3 euros/mois/carte Visa Premier.
- (11) Si fourniture d'une 2° carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (12) Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnel s'entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commercants, agriculteurs, viticulteurs, âdes d'au moins 18 ans.



FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾











- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁵⁾, téléphone fixe⁽⁶⁾, mobile⁽⁶⁾, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
 AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁷⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus

L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne

Autres services inclus dans l'offre

- Tenue de compte
- Le service Option Internationale Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁹⁾

			,	
Formule Famille ⁽¹⁰⁾	29,46 €/mois		37,08 €/mois	47,73 €/mois
Formule Individuelle ⁽¹¹⁾	22,15 €/mois	22,15 €/mois		38,10 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	11,07 €/mois		13,73 €/mois	19,05 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	11,07 €/mois	-	-	
Professionnels(12)	5	0 % de réduction		

(11) Si fourniture d'une 2° carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽³⁾ Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽⁶⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

⁽⁷⁾ À l'exception des clients mineurs.

⁽⁸⁾ Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

⁽⁹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽¹⁰⁾ Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. En cas de 3º ou 4º carte Visa premier pour les parents, application en sus de la cotisation de 3 euros/mois/carte Visa Premier.

⁽¹⁷⁾ Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnel s'entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, âgés d'au moins 18 ans.

> ENJOY

La tenue de compte

L'offre ENJOY* est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾ Un chéquier (sur demande) L'abonnement à des services de banque à distance (internet⁽²⁾, téléphone fixe⁽³⁾, mobile⁽³⁾, SMS, etc.): Direct Ecureuil Internet et Mobile(2) Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne) Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne. 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international) L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass 2,00 €/mois Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : soit 24,00 €/an AlertEcureuil formule individuelle

Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)

Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet

Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :

 l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique

- la réédition/réactivation du code confidentiel,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte,
- la re-fabrication de la carte avant échéance,
- les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).



> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

mpte

Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN	,00	€	
----------------------------------	-----	---	--

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA(1)

Frais par virement vers une autre banque

Prélèvements SEPA/TIPSEPA(1)

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services^[2] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement^[3]), le Service Opposition^[3], Satellis Assurance^[3], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie			
Carte Nomea ⁽⁴⁾ - Carte Equilibra sans code	3,05 €/mois soit 36,60 €/an		
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,22 €/mois soit 50,64 €/an		

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁵⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet⁽⁶⁾, téléphone fixe⁽⁷⁾, téléphone mobile⁽⁷⁾, SMS⁽⁷⁾, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services		
Sans Carte de paiement	Gratuit	
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois	

⁽¹⁾ Opération effectuée par un téléconseiller.

⁽⁷⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.



⁽²⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽⁵⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

⁽⁶⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA(2) dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet(3), téléphone fixe(4), mobile(4), SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois soit 12.00 €/an

• Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités

• Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier..........4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁵⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irréqularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier......Plafonnement à 16,50 €/mois
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁶⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁷⁾



FORFAIT SCI PATRIMONIALE

Le forfait SCI Patrimoniale comprend un compte courant, l'exonération des commissions de mouvement et des frais de tenue de compte*, un relevé de compte mensuel, un chéquier, une cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement) et un abonnement à des services de Banque à Distance (Direct Ecureuil).

*Les frais de tenue de compte pour les clients non titulaires de l'offre groupée de services sont de 20,14 €/an.

(2) Hors virement SEPA instantané

(3) Coût de connexion selon votre opérateur.

(4) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA. TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(8) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



⁽¹⁾ En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽⁵⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systé- matique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	CB Visa Classic ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte Premier ⁽³⁾	Visa Platinum ou Visa Izicarte Platinum ⁽³⁾	Visa Infinite
Une carte au ch	oix						
Tarif standard	10,12 €		9,97 €	Débit différé : 17,37€ Débit immédiat: 17,77€	24,25 €	35,06€	
			18	3/25 ans - 50 %	6		
Carte supplémentaire sur compte joint (de gamme identique ou inférieure à celle existante)		+ 1,32 €,	/mois		Débit différé & immédiat : 5,34€/ mois	+ 8,90€/ mois	+14,30 €/ mois

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁸⁾, téléphone fixe⁽⁹⁾, mobile⁽⁹⁾, SMS⁽⁹⁾, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande⁽⁷⁾
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹⁰⁾

Avantages couples et offres supplémentaires			
Votre 2 ^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction ⁽¹¹⁾		
La carte CB Visa Classic supplémentaire	50 % de réduction sur le tarif unitaire		
La carte Visa Premier supplémentaire 50 % de réduction sur le tarif unit			
Professionnels 50 % de réduction			

- (1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
- (2) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
- (3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
- (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances
- (5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
- (6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
- (7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (8) Coût de connexion selon votre opérateur.
- (9) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.
- (10) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.
- (11) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 2 services 3 services 5 % de remise 7 % de remise 10 % de remise sur le prix à l'unité sur leur prix à l'unité sur leur prix à l'unité

Sur to prix a ratific	Sur rour prix u runito
SERVICES « D	U QUOTIDIEN »
	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,32 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 12/06/2017	1,32 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,95 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,83 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,32 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Individuelle	2,64 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,21 €
e-Cartes	1,12 €
SERVICES « AS	SURANCES »(2)(3)
	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

⁽⁴⁾ La 1 tem mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



⁽¹⁾ Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽²⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽³⁾ Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽⁴⁾	Satellis Essentiel Assurances ⁽⁵⁾	Satellis Intégral ⁽⁵⁾
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,68 €/mois soit 128,16 €/an	11,72 €/mois soit 140,64 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	10,68 €/mois soit 128,16 €/an	11,72 €/mois soit 140,64 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	10,48 €/mois soit 125,76 €/an	11,60 €/mois soit 139,20 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	-	-	19,10 €/mois soit 229,20 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	-	-	19,10 €/mois soit 229,20 €/an
Carte Visa Infinite ⁽³⁾	-	-	35,03 €/mois soit 420,36 €/an

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽⁶⁾	Solution 16/17 ⁽⁷⁾
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	-	4,45 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic	4,45 €/mois	-

⁽⁷⁾ Tarifs des offres souscrites avant le 30/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.



⁽¹⁾ Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

⁽²⁾ Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽³⁾ Non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Tarifs des offres souscrites avant le 01/06/2007, date d'arrêt de commercialisation de cette offre. (5) Tarifs des offres souscrites avant le 02/10/2010, date d'arrêt de commercialisation de cette offre. (6) Tarifs des offres souscrites avant le 01/05/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)......12,50 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irréqulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Rejet de chèque
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision(2)

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement. le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction......12,50 €

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour)......9.50 €

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement Pour défaut de provision⁽³⁾



Reiet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déià rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte 🚣 par le titulaire pour perte,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 46.50 €



⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT



Non compris dans le TAEG . le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service franchise d'agios ou le service exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(2)(3)

- - Frais de gestion 18/25 ans -50% 17,15 €/an
 - Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur [™] de 14,00 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 14,92 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert ponctuelle

 - Frais de gestion Gratuit
 - Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,00 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 14,92 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT(1)

- Découvert non autorisé⁽³⁾

Autres services

- Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

⁽⁴⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.



⁽¹⁾ Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour un encours débiteur moyen sur le trimestre < 400,00 €, que le découvert soit autorisé ou non. Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ne s'applique pas dans le cas de détention du service exonération des intérêts débiteurs ou franchise d'aiois. ni pour les clients détenteurs oCF ou SBR

⁽²⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽³⁾ Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(1)

CRÉDIT RENOUVELABLE

Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

 Taux débiteur 	Nous consulter
• Frais de dossier (en % du montant emprunté) 18/25 ans -50%	1,10 %/prêt
- Minimum	80,00€
- Maximum	310.00€

Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour

AUTRES SERVICES

Location avec Option d'Achat⁽³⁾
 Nous consulter

> CRÉDITS IMMOBILIERS(4)

PRÊTS IMMOBILIERS

Taux débiteur	Nous consulter
• Frais de dossier (en % du montant emprunté)	Nous consulter
Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	

Prêt à taux zéro

 Prêt Viager Hypothécaire⁽⁵⁾ Le prêt Viager Hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires

⁽⁵⁾ Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.



⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées,

> GARANTIES(1)

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
 Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC 		
(SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
- Gage sur véhicule	-	50,00€
- Gage sur autre bien ou autre objet	0	50,00 €
- Nantissement de compte ou de créance interne	Gratuit	Gratuit
- Nantissement de compte ou de créance externe	80,00€	80,00€
• Frais de levée de garantie - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) 18/25 ans -50%	115.00 €	_
- Mainlevée autres garanties 18/25 ans -50%	115,00€	115,00€

> AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
 Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 	Gratuit	Gratuit
Demande de modulation d'échéances ⁽²⁾	Gratuit	Gratuit
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	175,00 €	Gratuit

> ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽³⁾
 Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.



⁽²⁾ Hors cas particuliers précisés dans les conditions contractuelles.



⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE(1)

Epargne réglementée		France à terms
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	Epargne à terme
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme
• Ouverture/clôture d'un compte ou	livret d'épargne ⁽²⁾	Gratuit
Ouverture/Clôture d'un compte à terme		Nous consulter
• Frais pour les comptes sur livret inactifs(3)		30,00 €/an
• Frais de transfert d'un PEL, CEL et	PEP (Plan Épargne Populaire)	
vers un autre établissement		104,00€
• Frais de transfert du LEP		Gratuit
• Transfert vers un autre établissem	ent du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit ⁽⁴⁾

Selon périodicité

Relevé de compte multiproduits

	Papier	Electronique
Trimestrielle, semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit
Mensuelle (par relevé supplémentaire)	2,65 €	2,65€



⁽²⁾ Hors compte à terme.

⁽⁴⁾ Pour les PEL, CEL et LEP, transfert avec maintien du solde et de l'antériorité des droits et/ou des intérêts.



⁽³⁾ Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 et et sous réserve du solde disponible.

• Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne	
- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ⁽¹⁾	Gratuit
- Retrait avec accréditif	Gratuit
- Retrait sans accréditif ⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)	5.00 €/an



L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

• Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatiqueGra	tuit
• Frais d'attestation de plus-value sur titres	
- Dernier exerciceGra	tuit
- Exercice antérieur 55 8	n∉



Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le <u>Glossaire des frais des placements financiers</u>.

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service	
• Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME	Gratuit
• Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME	50,00€
Frais de transfert	
- CTO/PEA/PEA-PME vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
- CTO vers une autre banque	150,00€
- PEA/PEA-PME vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €	
- Par ligne si titres cotés	15,00 € par ligne
- Par ligne si titres non cotés	50,00 € par ligne



COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte (prélevés trimestriellement)

- Portefeuille Titres hors Groupe
 - Minimum de perception 8.75 €/trimestre
 - Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle⁽¹⁾) Titres hors Groupe1,25 €/trimestre
- Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs (2)

 - Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle⁽¹⁾) Titres hors Groupe1,25 €/trimestre



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet ⁽³⁾	En agence ou par téléphone ⁽⁴⁾
Ordre exécuté Commission proportionnelle au montant de la transaction Commission fixe par transaction	0,50 % Gratuit	1,20 % Gratuit
Ordre non exécuté, annulé, tombé	Gratuit	Gratuit

Opérations sur valeurs étrangères......

Nous consulter

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)(5) Souscriptions

Souscription OPC Groupe
 Nous consulter

Souscription OPC hors Groupe

	Par Internet ⁽³⁾	En agence ou par téléphone ⁽⁴⁾
Taux de courtage sur le montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Maximum de perception	30,00 € + frais d'émetteur	

Cessions ou rachats



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés. du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

⁽¹⁾ Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

⁽²⁾ Cumul de la tarification Titres Groupe uniquement et Titres hors Groupe.

⁽³⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽⁴⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽⁵⁾ Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde (DDG)/Frais de tenue de compte (prélevés trimestriellement)

Titres Groupe uniquement	
- Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle ⁽¹⁾)	1,00 €/trimestre
- Commission proportionnelle ⁽¹⁾	0,075 %/trimestre
- Maximum de perception	7,50 €/trimestre
Titres hors Groupe	
- Minimum de perception	8,75 €/trimestre
- Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle ⁽¹⁾)	
- Commission proportionnelle ⁽¹⁾	0,10 %/trimestre
- Maximum de perception	72,50 €/trimestre
 Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs⁽²⁾ 	
- Minimum de percention	2 75 £/trimostro

- Minimum de perception8,75 €/trimestre - Commission fixe par ligne. Se référer aux lignes ci-dessus pour les Titres Groupes ou hors Groupe

- Commission proportionnelle(1) Se référer aux lignes ci-dessus pour les Titres Groupes ou hors Groupe

Frais de transaction

		Par Internet ⁽⁴⁾	En agence ou par téléphone ⁽⁵⁾
Opérations sur organisme de placement collectif (OPC) Groupe / Hors Groupe ⁽³⁾	Taux de courtage sur le montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)	Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Maximum de perception (uniquement sur OPC)30,00 € + frais d'émetteur			

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE. AUX CONTRATS DE CAPITALISATION. AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽⁶⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

(1) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'édition de la brochure). (2) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué. (3) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. (4) Coût de connexion selon votre opérateur. (5) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.



Avertissement:

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Éparque et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits: 1, voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2, percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

 Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,



Û À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

AUTRES OPÉRATIONS

Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique

AUTRES SERVICES

Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services:

Services à l'unité :

- Service Abonnement Gratuit

- Service « Prise de bénéfices » 10.00€/an

Services de Gestion Privée :

> GESTION SOUS MANDAT Nous consulter

> PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

Garantie Santé ⁽¹⁾	Nous consulter
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.	
Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾	Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance	en cas d'accident
de la vie privée.	
• SECUR' Obsèques ⁽²⁾	Nous consulter
SECUR' Famille 2 ⁽³⁾	
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la	vie.
SECUR'Urgence ⁽⁴⁾	Nous consulter
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 €	en 48h, et ce, à la
personne de votre choix.	
Assistance Vie ⁽⁵⁾	Nous consulter
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations fin	ancières en cas de
survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et se	es proches.
Start'Expat ⁽⁶⁾	Nous consulter
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des g	garanties de santé,
de prévoyance et sur la responsabilité civile.	

⁽⁵⁾ Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances, 108 Bureaux de la Colline — 92213 SAINTCLOUD Cedex. (6) Association de Services des Français de l'Etranger confie à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.



⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

⁽²⁾ SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

⁽⁴⁾ SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

> ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance 2 Roues ⁽¹⁾	
Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
• Télésurveillance ⁽²⁾	Nous consulter
- OFOLID/84 (-1:-(1)	Managara and Albania

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> **VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN**

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽¹⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés⁽³⁾

Pour en savoir plus : https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/





OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Protection juridique ⁽¹⁾ offre souscrite avant le 20/11/2021	Nous consultor
Sécur Famille ⁽²⁾	Nous consulter
Garantie Urgence ⁽³⁾	
Ecureuil Solution Obsèques ⁽⁴⁾	
Garantie Famille ⁽⁵⁾	Nous consulter
Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 €/an
Satellis Assurance ⁽¹⁾	15,70 €/an
Prévoyance du locataire ⁽⁶⁾	Nous consulter
 Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des c 	artes VISA ⁽¹⁾
	13,20 €/an
Télésurveillance IMA Protect ⁽⁷⁾	

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁷⁾ Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance). Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 euros - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS nº AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.



⁽²⁾ SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

⁽³⁾ Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁵⁾ Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie ⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

 Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)9,50 €/factu 	re
Succession internationale	€



La tarification des frais de succession évoluera à compter du 13 novembre 2025 conformément aux dispositions gouvernementales et notamment à la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 et son décret d'application n° 2025-813 du 13 août 2025.

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès.
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaires de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



> AUTRES PRESTATIONS

	Crédit Immobilier
• Réédition de tableau d'amortissement	26,50 €
Réédition de tableau d'amortissement depuis l'application mobile	13,25 €
Attestation annuelle d'intérêts d'emprunt depuis l'application mobile	10,65 €
• Attestations diverses sur crédit en cours 18/25 ans -50%	21,30 €/attestation
 Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution/résiliation assurance emprunteur) avenant simple du contrat (modification de la date de 	175,00 €
 prélèvement, de garantie) avenant complexe du contrat (transfert de prêt sur un autre objet, avenant combinatoire) pour les réaménagements (en sus des frais proportionnels) 	360,00 € 400,00 €
 Frais de demande de mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement, de greffe, de notaire) 	115,00€
Frais de mainlevée autres garanties	115,00 €
• Frais de modification du compte de prélèvement	15,75 €
 Réédition d'un contrat incluant un tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif) 	51,80 €
 Frais de réaménagement de prêt pour un crédit immobilier (renégociation) 	Nous consulter

OPÉRATIONSINTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 12/28 ans Gratuit avec Formule Initial et Confort 12/25 ans -50% sans formule		Formule 2 : Séjour 12/28 ans Gratuit avec Formule Confort 12/25 ans -50% sans formule		Formule 3 : Séjour + 12/28 ans Gratuit avec Formule Optimal 12/25 ans -50% sans formule	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités(5)(3)
Paiements par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁴⁾	-	Illimités ⁽⁴⁾	1/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁴⁾	1/mois ⁽⁷⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁶⁾		2 mois ⁽⁶⁾		2 mois ⁽⁶⁾	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE(1)



La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

⁽⁸⁾ Sous réserve de disponibilité des fonds.



⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 43).

⁽²⁾ Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

⁽³⁾ Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

⁽⁴⁾ Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

⁽⁵⁾ Hors frais applicables par la Banque étrangère.

⁽⁶⁾ Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

⁽⁷⁾ Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,30 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER - arrêt au 01/10/2025 des services proposés :

- Paiement par chèque à l'étranger
- Encaissement de chèque étranger

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

• a - Frais par virement	1,00 %
- avec minimum de perception	17,93 €
- avec maximum de perception	71,40 €
• b - Commission de change (si virement en devises)	
- avec minimum de perception	15,30 €
- avec maximum de perception	71,40 €
• a + b	

- avec minimum de perception......33,23 € • Frais forfaitaires pour la réalisation d'opérations internationales......20,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

a -Frais par virement	1.00 ‰
- Minimum de perception	17.93 €
• b -Commission de change (si virement en devises)	0.52 %
- Minimum de perception	
• a + b	
- Minimum de perception	33.23 €
	16 50€



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)....**1,20 €/mois**

TARIFICATIONET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'AGE

Extrait des Offres/Services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits).....-26 ans : Gratuit
- AlertEcureuil Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle.-26 ans : 1,32 €

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 14, 15 ET 16)

Jeunes de 12 à 17 ans inclus



Jeunes de 18 à 28 ans inclus



FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le (s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.



⁽¹⁾ La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽²⁾ Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

⁽³⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Les services chéquier et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

> MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE(1)

- Porte-monnaie électronique sans contact
 - Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne......Nous consulter

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(2)(3)

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de......Nous consulter

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(4)

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiant, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour

> OPTION INTERNATIONALE(5)



Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la Banque détenant le distributeur.

(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte .

(9) Hors frais applicables par la Banque étrangère.

⁽¹⁾ Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et a gissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur ywww.regafi.fr).

⁽²⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

une ou plusieurs periodes n'excedant pas 30 jours consecuturs. Le compte doit redevenir crediteur entre chaque periode.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

⁽⁷⁾ Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

⁽⁸⁾ Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

⁽¹⁰⁾ Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE: 09 69 36 45 45 Service gratuit (1)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez RPCE Assurances IARD

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: 09 69 36 39 39 Service gratuit (2)

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE: 09 69 39 29 52 Service gratuit (2)

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CREDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital social de 1 331 400 718,80 euros - RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_010HNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.



IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VEGA INVESTMENT SOLUTIONS

Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 2 869 638,25 euros, enregistrée au RCS de Paris sous le n° 353 690 514, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 (30 juillet 2004), identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO (ADEME), siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris (01 58 19 09 80 / service-clients@vega-is.com).

VERISURE

Verisure - Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA: SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO): compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA): produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI: produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF): Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾: Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés: Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple: un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés: Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion: contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

COMMENT EXPRIMER VOTRE MÉCONTENTEMENT?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relation Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR TÉLÉPHONE ⁽²⁾
Caisse d'Epargne Loire-Centre Service Relation Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	www.caisse-epargne.fr/ loirecentre/ votre-banque/reclamationet- mediation/	09 69 36 27 38

DÉLAIS DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Loire-Centre vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIERS

• Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.



> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués sur la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

• Le médiateur de la consommation* auprès de la caisse d'Epargne Loire-Centre pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

<u>'</u>	
PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Médiateur de la consommation auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

 Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org.fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur » Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

 Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/

M

^{*} Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

BANQUE & ASSURANCES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

https://www.caisse-epargne.fr/loire-centre/









Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C: 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581 _010HNQ délivré par l'ADEME.

Crédit photos: AdobeStock. EdEp: 06.2024.00217.